

Convocation du 15/09/2022

Procès-verbal de la Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Régis GRÉVIN, Maire.

Présents : Mrs Philippe WEINMANN, Arnaud FRION, Bernard DERAMBURE, Francis VANDERSTICHELE, Mmes VANDERSTICHELE Céline, Claire MERLETTE, Eméline DURAND, Vanessa TOPART.

Absent : D'ENGREMONT Michel
BOYENVAL Hubert

Secrétaire de séance : Céline VANDERSTICHÈLE

1- Devis mare

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SAUVAL TP pour le curage de la mare. Le montant TTC est de 54 300 euros. Le devis étant trop cher. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner d'avis favorable.

A l'unanimité, les élus votent CONTRE.

2- Location salle de mairie

Suite à plusieurs demandes de location de la salle de la mairie, Monsieur le Maire présente un modèle de contrat de location et interroge pour avis le Conseil Municipal.

Les élus décident de mettre en attente le projet et souhaite estimer l'intérêt et les nuisances potentielles. Si cela est possible ce serait pour le début de l'année 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reporter le vote à plus tard.

3- Fixation des tarifs des festivités de fin d'année

- **Parc Saint Paul** : Monsieur le Maire confirme la sortie samedi prochain le 24 septembre 2022.
- **Soirée Beaujolais** : Elle aura lieu le samedi 26 novembre 2022. Le prix est fixé à 8 euros par personne par chèque à l'ordre du trésor public.
A l'unanimité, les élus votent POUR.
- **Repas des aînés** : Repas des aînés, il aura lieu le samedi 29 octobre à midi dans la salle de la mairie. Le devis du traiteur « je cuisine pour vous » est retenu. Deux menus seront proposés aux participants. Le prix avait été fixé à 45 euros maximum lors de la réunion du 11 avril 2022.

- **Colis des aînés** : Le montant est fixé à 55 euros maximum par aîné de plus de 65 ans. Ils seront remis les 17 et 18 décembre 2022.
A l'unanimité, les élus votent POUR.
- **Noël des enfants** : Il aura lieu dans la salle de la mairie, les jouets seront remis à l'arbre de Noël et choisis préalablement auprès du centre Leclerc de Montdidier pour un montant maximum de 50 euros pour les enfants de 0 à 12 ans inclus.
A l'unanimité, les élus votent POUR.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 H 40

Le Maire
Régis GRÉVIN

Le secrétaire de séance
Céline VANDERSTICHÈLE